



80 + HOCKEY HALL OF FAME - TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY

INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 janvier 2024



80 + HOCKEY HALL OF FAME - TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY

INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 janvier 2024

CONTENU

	Page
Rapport de mission de compilation	
État des résultats et de l'évolution des actifs nets	2
État de la situation financière	3
Notes afférentes aux informations financières	4

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de la société 80 + Hockey Hall of Fame - Temple de la renommée du hockey

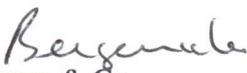
Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la société 80 + Hockey Hall of Fame - Temple de la renommée du hockey au 31 janvier 2024, l'état des résultats et des bénéfices non répartis pour l'exercice clos à cette date ainsi que la note 1, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées.

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en oeuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.


Bergeron & Co.
Comptables Professionnels Agréés

3 avril 2024
Edmonton, AB

80 + HOCKEY HALL OF FAME - TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
 Pour l'exercice se terminant le 31 janvier 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Contributions	\$ 13,622	\$ -
Frais d'intronisation	11,650	8,400
Banquet d'initiation	8,750	250
Revenu d'inscription - équipe	2,400	748
Autre revenus	<u>480</u>	<u>100</u>
	<u>36,902</u>	<u>9,498</u>
 CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES		
Dépenses d'initiations	18,601	4,130
Dépense de banquet d'initiation	12,044	-
Frais de bureau	3,579	1,405
Frais d'impression	2,690	3,613
Frais de publicité et promotion	1,632	1,177
Sous-traitant	1,500	-
Frais de déplacement	625	2,751
Assurance	593	310
Honoraires professionnels	525	525
Cotisations et abonnements	380	1,195
Repas et frais de représentation	193	440
Frais bancaires	<u>105</u>	<u>216</u>
	<u>42,467</u>	<u>15,762</u>
 INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	 \$ (5,565)	 \$ (6,264)
 ACTIFS NET, début de l'année	 <u>17,171</u>	 <u>23,435</u>
 ACTIF NET, fin de l'année	 <u><u>\$ 11,606</u></u>	 <u><u>\$ 17,171</u></u>

80 + HOCKEY HALL OF FAME - TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 janvier 2024

	ACTIF	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF À COURT TERME			
Trésorerie et équivalents		\$ <u>11,850</u>	\$ <u>16,887</u>
TOTAL ACTIF À COURT TERME		11,850	16,887
ACTIF INTANGIBLE		<u>284</u>	<u>284</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u>\$ 12,134</u>	<u>\$ 17,171</u>
	PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer		\$ <u>528</u>	\$ <u>-</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>528</u>	<u>-</u>
	ACTIF NET		
Actifs nets non-grevé d'affectation		<u>11,606</u>	<u>17,171</u>
TOTAL PASSIF & ACTIF NET		<u>\$ 12,134</u>	<u>\$ 17,171</u>

Approuvé par les administrateurs:

_____, administrateur

_____, administrateur

80 + HOCKEY HALL OF FAME - TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY
NOTES AFFÉRANTES AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES
31 janvier 2024

1. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La méthode de comptabilité appliquée dans l'établissement du bilan de la société 80 + Hockey Hall of Fame - Temple de la renommée du hockey au 31 janvier 2024 et de l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie en plus des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles non amortissable
- comptes fournisseurs et charges à payer